

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE L'ARDECHE
COMMUNE DE PRANLES

Tel: 04-75-64-41-24

Fax: 04-75-64-38-32

mairie.pranles@inforoutes-ardecche.fr

www.pranles.fr

Jours et heures d'ouverture de la mairie au public :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 08h30 à 12h30

Mercredi : de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30



Compte-rendu du conseil municipal du 27 janvier 2022

Sur convocation du maire Christophe MONTEUX, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire le jeudi 27 janvier 2022

Présents :

MM MONTEUX Christophe – PAULMIER Jean-Paul – MMES DHORMES Nathalie – CLAIR Cécile – MM CHAUSI Clément – VIDAL Jean-Claude – MME CHAREYRE Philomène – MM SAVRE Pierre-Olivier – Matthias CLAIR - MME Brigitte CHATONEY

Secrétaire de séance : M VIDAL Jean-Claude

ORDRE DU JOUR

1. **Approbation du compte-rendu du 16 décembre 2022**
2. **Budget 2021**
 - A. Restes à réaliser 2021 sur le budget 2022
 - B. Prise en charge dépenses investissement avant le vote du budget 2022
3. **Alimentation en eau potable**
 - A. Problèmes d'alimentation en eau potable
 - Point sur les rencontres successives avec le syndicat Sydéo
 - Perspectives d'investissement par le Syndicat
4. **Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche**
 - A. Point sur les fiches-action et fiches-projet pour le Contrat de Relance et de Transition Énergétique (CRTE)
5. **DETR-DSIL 2022**
 - A. Dépôt de dossier rénovation toitures de l'église et mur du cimetière
6. **Travaux de voirie**
 - A. Point sur les travaux de voirie : curage fossés
 - B. Point sur le dossier « Programme Nationale Ponts »
7. **Ecole Publique de Pranles**
 - A. Retour sur la rencontre avec Monsieur l'Inspecteur d'Académie du 04 janvier 2022
 - B. Retour sur le conseil d'école du 25 janvier 2022
8. **Urbanisme**
 - A. Réflexions sur les enveloppes concertées du Scot Centre Ardèche
9. **Questions diverses**
 - A. Retour sur la présentation du projet de tiers-lieu
 - B. Problème téléphonie mobile : retour d'administrés sur déploiement antenne 4G
 - C. Projet d'éoliennes - Serre de Gruas : évolution du contexte
 - D. INSEE : population légale au 1^{er} janvier 2022

I – APPROBATION DU COMPTE- RENDU DE LA SEANCE DU 11 DECEMBRE 2021

Adopté à l'unanimité après une modification à la fin du compte-rendu : date du prochain conseil, le 27 janvier au lieu du 13 janvier.

II – BUDGET 2021

A – Restes à réaliser du budget 2021 sur le budget 2022 : soit 14 229,15 € en dépense correspondant aux travaux de voirie (fossés et mur soutènement Planchériol), et 26 430,44 €, montant des subventions à percevoir. A l'unanimité, le conseil autorise le maire à signer cet état et à poursuivre les paiements dans la limite des crédits y figurant.

B- Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022 : à l'unanimité, le conseil autorise le maire, dans l'attente du vote du budget 2022, à engager, liquider ou mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget principal 2021. Le Conseil Municipal autorise le maire à engager la somme de 36 363.75 €

III – ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Il est rendu compte des deux rencontres avec d'une part SYDEO et Ardèche Habitat le 13 janvier, et avec SYDEO le 25 janvier. Nos délégués ont à nouveau argumenté sur la nécessité de trouver des solutions rapides concernant le déficit en eau. Le diagnostic établi par le Bureau d'études hydrogéologiques spécialisé en mesure sur les forages est négatif : « il est peu productif et ne présente pas de potentiel exploitable supplémentaire. » La délégation a fait une proposition qui consisterait à utiliser des ressources existantes sur la commune mais exploitées par des communes environnantes. Une réponse négative nous contraindrait à attendre la réalisation du Schéma Directeur (4 ans).

IV – CAPCA – CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ENERGETIQUE (CRTE)

Le Contrat de Relance et de Transition Energétique est un partenariat entre l'Etat et les collectivités qui s'inscrit dans le Plan de Relance, mais aussi dans la durée avec la transition écologique et la cohésion territoriale comme axes prioritaires de l'action locale. Il intègre et coordonne les politiques de l'Etat, mais aussi celles des partenaires contributeurs : Collectivités territoriales, ADEME, CAF, Banque des territoires, la Poste, les Chambres consulaires (agriculture, métiers, commerce), les établissements publics fonciers .Seize fiches ont été rédigées et approuvées. Voir le tableau ci-dessous

ACTION/PROJET	THEME	DESCRIPTIF		MONTANT HT	DATE REALISATION
ACTION	Création d'un restaurant bar multi service	Création d'un restaurant bar multi service, bibliothèque et local de soin		377 000	2022
ACTION	Restauration du patrimoine de la commune	Réfection toiture de l'église et réfection mur d'enceinte du cimetière		60 000	2022
ACTION	Programme pluriannuel de réfection des voiries	Priorité 2022		100 000	2022
ACTION	Résidence Prahinou	Construction 10 logements		1 200 000	2022
PROJET	DECI	Etude + travaux		40 000	2023

PROJET	Gestion des déchets verts	Plateforme stockage/compostage déchets verts et acquisition broyeur		30 000	2023
PROJET	Rénovation mairie/salle Delon	Travaux isolation, chauffage, menuiserie, conformité électrique		150 000	2023
PROJET	Equiperment espace d'animation	Sono, électroménagers, mono-brosse, acoustique cantine		50 000	2024
PROJET	Rénovation ancienne école	Façades, travaux isolation, menuiseries extérieures, conformité électrique		150 000	2024
PROJET	Aménagement extérieur autour de l'espace d'animation	Aire de jeux (boules, foot...), voirie, stationnement, aménagement paysager, aire de co-voiturage, box, stockage matériaux	Voirie (bordures, revêtement, marquage) = 50 000 Muret/massif = 10 000 Aire de jeux = 10 000 Mobilier extérieur = 2 500 Box = 2 500	75 000	2025
PROJET	Aménagement de la place de l'église	Réfection de la voirie, stationnement		30 000	2025
PROJET	Eclairage public	Extinction nocturne, remplacement de lampes, suppression points lumineux	Etude = 10 000 Travaux d'amélioration = 40 000	50 000	2025
PROJET	Viabilisation de terrains au Pont de Boyon	Viabilisation de 2 ou 3 lots à Pont de boyon	10 000 euros par terrain	30 000	2026
PROJET	Travaux à l'école communale	Réfection des peintures + Enduit de facades stockage + chéneaux	détails pour nous : Peinture = 25 000 Façades + chéneau = 5 000	30 000	2026
PROJET	Aménagement de locaux pour les associations	Plafond locaux associations, et isolation, gardes corps mezzanine		10 000	2026
PROJET	Acquisition d'engin	Mini pelle + 4 X 4		50 000	2026

	pour l'agent communal				
--	-----------------------	--	--	--	--

V – TRAVAUX DE VOIRIE

Le mur de soutènement sur le Chemin du Planchériol est terminé. La campagne de curage et de création s'achèvera dans les jours à venir

Dans le cadre du Plan National Ponts, tous les ouvrages d'art (ponts, pontets, traversées de route maçonnées..) ainsi que des murs de soutènements seront visités et diagnostiqué. C'est un plan porté et financé par l'Etat. Le diagnostic est en cours d'élaboration. Il nous sera remis avec des recommandations. En 1998 et 2008, ces diagnostics, réalisés par la DDT, avaient conduits à engager des réparations sur le Pont d'Auzène, le Pont de Boyon, le Petit Pont, et quelques ouvrages d'art sur les chemins de la Pize et des Vabres.

VII – ECOLE

Lors de la rencontre avec l'Inspecteur Académique du 4 janvier, ce dernier a annoncé la fermeture d'une classe si l'effectif n'atteint pas au moins 52 élèves à la rentrée prochaine. Fermeture confirmée par l'Inspecteur de la Circonscription de Privas-Lamastre à l'occasion du Conseil d'école du 25 janvier.

VIII – QUESTIONS DIVERSES

A – Retour sur la présentation du projet de Tiers Lieu du 20 janvier : les porteurs du projet ont été déçus par le peu d'intérêt manifesté par les élus. Si une majorité n'est pas opposée au projet, certains élus pensent que celui-ci n'est pas assez abouti. Un groupe d'élus a été mandaté pour les rencontrer et travailler avec eux sur ce projet.

B – Téléphonie mobile : après quelques semaines de dysfonctionnement, l'antenne 4G apporte une nette amélioration. Après un sondage effectué auprès des résidents des zones prises en compte lors de l'implantation de l'antenne, les quartiers de la Grange ou de la Charrière, ou des quartiers bas, comme le Petit Pont, le Narsas, une partie de la vallée du Boyon et le versant de l'Auzène sont peu ou pas desservis. Le département, soucieux d'éliminer les zones blanches nous demande de lui transmettre les zones non ou mal couvertes.

C – Recensement INSEE – Population légale : depuis le 1^{er} janvier 2022, la population légale de notre commune s'élève à **524 habitants**. Ce chiffre comprend **la population municipale** (population ayant sa résidence habituelle sur le territoire de la commune), soit 511 habitants, auxquels sont ajoutés **la population comptée à part** (personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune, mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune, comme les étudiants, les militaires, les hospitalisés long séjour ...) , soit 13 habitants.

D – Wi-Fi salle Delon : un technicien de NUMERIAN a procédé aux essais pour l'installation du Wi-Fi salle Delon à partir de la box de la mairie et par le système de Courant Porteur en Ligne (CPL). Essais très satisfaisants. Le devis s'élève à 116,23€. L'installation se fera très prochainement.

E – Projet éolien du Serre de Gruas et du Serre l'Eglise : le conseil est sollicité pour se prononcer sur le projet éolien du Serre de Gruas et du Serre de l'Eglise. Par huit voix contre et deux abstentions, le conseil se prononce contre le projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h25.

Prochain conseil le 25 février 2022 à 19h30.